

MISE AU CONCOURS

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, dans le cadre de l'Institut des sciences logopédiques met au concours deux charges d'enseignement :

1) en Apprentissage et enseignement du langage écrit

2) en Pathologie du langage écrit chez l'enfant

Pour des raisons de cohésion du cursus, les candidatures regroupant les deux charges d'enseignement seront privilégiées.

Statut	1) 2h CE au semestre d'automne (septembre – décembre) 2) 2h CE au semestre de printemps (février – mai) (3 ^{ème} année du Bachelor en Lettres et Sciences Humaines)
Entrée en fonction	Dès la rentrée 2020-2021, soit : 1) 1 ^{er} août 2020 2) 1 ^{er} février 2021
Traitement	Traitement : selon les normes de l'Université de Neuchâtel : http://www.unine.ch/srh/charge-e-s-denseignement
Domaines d'enseignement	Apprentissage et pathologie du langage écrit
Titre requis	Doctorat de préférence en logopédie, (psycho-)linguistique, sciences du langage, psychologie, sciences cognitives, sciences de l'éducation (ou disciplines voisines), ou diplôme de master/autre titre jugé équivalent
Qualifications	Expérience professionnelle (d'enseignement ou clinique) dans le domaine de l'apprentissage et des troubles du langage écrit chez l'enfant; expérience d'enseignement universitaire souhaitée.
Renseignements	Les demandes de renseignements peuvent être adressées à la prof. Katrin Skoruppa, Institut des sciences logopédiques, rue Pierre-à-Mazel 7, 2000 Neuchâtel, par mail de préférence à la Prof. Katrin Skoruppa (katrin.skoruppa@unine.ch) Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature avec les documents d'usage (lettre de motivation, curriculum vitae et références) au secrétariat de l'Institut des sciences logopédiques, à l'adresse ci-dessus ou par e-mail à l'adresse (secretariat.orthophonie@unine.ch) jusqu'au 23 mars 2020.

INFORMATIONS

Contexte institutionnel

L'offre de formation en logopédie de l'Université de Neuchâtel propose un parcours complet, reconnu par la CDIP pour l'exercice professionnel. La formation propose un pilier principal de Bachelor « logopédie » de 70 crédits, un second pilier principal de Bachelor « psychologie-éducation » ainsi qu'un pilier secondaire de « sciences du langage » de 40 crédits dans le cadre du Bachelor en Lettres et Sciences Humaines, suivi d'un Master en logopédie. Les charges d'enseignement mises au concours sont suivies en troisième année de Bachelor.

Les plans d'études et les descriptifs de cours peuvent être consultés sur le site de la FLSH : <http://www.unine.ch/lettres/home/espace-etudiant-e-s/etudes.html>

Contenu des cours

1) Apprentissage et enseignement du langage écrit

Ce cours abordera les thématiques suivantes :

- Emergence du langage écrit : le développement des premières connaissances au sujet du langage écrit.
- Lire : identification des mots et compréhension de textes
- Production écrite : orthographe et production textuelle

2) Pathologie du langage écrit chez l'enfant

Ce cours abordera les thématiques suivantes :

- Les différences entre langage oral et langage écrit, les différences interindividuelles dans l'apprentissage du langage écrit à différencier des troubles
- Les troubles d'apprentissage de la lecture : les définitions dans une perspective historique puis, plus spécifiquement, les troubles relatifs aux différentes composantes de la lecture (identification des mots, compréhension textuelle et capacités métalinguistiques)
- La production écrite : les troubles de l'orthographe (définitions et principales caractéristiques)
- Les difficultés de compréhension et de production de textes

Collaborations

De manière générale, l'enseignant(e) nommé(e) devra collaborer étroitement avec la responsable du pilier de bachelor en logopédie, ainsi qu'avec l'ensemble des enseignant(e)s de la formation, y compris la responsable de Master. Une collaboration privilégiée est souhaitée avec les enseignant(e)s en 1^{ère} et 2^{ème} année de Bachelor, dans les piliers Logopédie et Sciences du langage afin de coordonner les contenus. De plus, une coordination étroite avec les enseignant(e)s de cours « TP 2 : Evaluation du langage de l'enfant », également suivi en troisième année de Bachelor, est souhaitée, afin de coordonner les contenus des cours.

Autres tâches

Le/la titulaire devra également :

- Assumer la responsabilité des examens liés à ses cours, et donc être disponible au moment des sessions d'examens (janvier-février, juin, août-septembre)
- Assumer éventuellement la direction de mémoires de master en logopédie
- Fonctionner comme expert(e) lors de jurys de mémoire de master, selon les besoins
- Assumer au besoin des tâches administratives